



## MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Membres en exercice : 23  
Quorum : 12  
Présents : 20  
Absents : 3  
Procurations : 2  
Votants : 22

*Le dix juillet deux-mille-vingt à vingt heures, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le trois juillet deux-mille-vingt.*

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, RIOU Gilbert, HAMON Dominique, GIRAULT Alain, LE GUERN Hélène, STEPHAN Francine, JÉZÉQUEL Alain, PAPE Yvon, LE FLOCH Marie-Agnès, BODIVIT Mylène, HILY Françoise, DUPLAT Vincent, LE MOINE Audrey, LAVENANT Philippe, AUBERT Delphine, HÉLAOUËT Marie, FOUQUET Gilles

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : M. François LE FORT à M. Daniel GOYAT, M. Christophe LE RAY à Mme Maire HÉLAOUËT

Conseillers municipaux absents : M. Claude BOUCHET

\*\*\*\*\*

Mme Marie-Françoise COSQUÉRIC a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

M. le Maire propose au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour, le renouvellement de la Commission communale des impôts directs, ce qui est accepté à l'unanimité.

#### 1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2020

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2020 a été affiché le 12 juin 2020 et transmis par courriel aux membres de l'assemblée le même jour. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le PV de la séance du 11 juin 2020.

## **2) DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020**

*Rapporteur : M. le Maire*

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2020 de Monsieur le Préfet du Finistère fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués et de leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2020,

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux du département du Finistère sont convoqués, par décret du 29 juin 2020 susvisé, ce 10 juillet 2020 afin d'élire leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020.

La Commune de La Forêt Fouesnant doit désigner 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. Les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être membres du collège électoral ni participer à l'élection des délégués et des suppléants.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domiciles, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes doivent être déposées auprès de Monsieur le Maire aux dates et heures fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil est appelé à élire les délégués et suppléants. Aucun autre mode de déclaration de candidature notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie n'est admis.

Le bureau électoral, institué au début du scrutin, est présidé par le Maire ou, à défaut par les adjoints et les conseillers dans l'ordre du tableau. Il comprend en outre les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection.

Les listes candidates sont :

- « Vivons La Forêt Fouesnant »
- « La Forêt simplement »



Les résultats, après vote à scrutin secret, sont :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombres de suffrages exprimés	22
"Vivons La Forêt-Fouesnant"	17
"La Forêt simplement"	5

Après application du quotient électoral et de la plus forte moyenne :

- La liste « Vivons La Forêt Fouesnant » obtient 6 délégués et 3 suppléants.
- La liste « La Forêt simplement » obtient 1 délégué et 1 suppléante.

	Liste "Vivons La Fouesnant"	Liste "La Forêt simplement"
Délégués	M. Daniel GOYAT	M. Philippe LAVENANT
	Mme Marie-Françoise COSQUÉRIC	
	M. Robert LE NAY	
	Mme Laurence PERCHOC	
	M. Gilbert RIOU	
	Mme Dominique HAMON	
Suppléants	M. Claude BOUCHET	Mme Marie HÉLAOUËT
	Mme Mylène BODIVIT	
	M. Alain GIRAULT	

Les élus désignés délégués et suppléants ont tous accepté leur désignation.

### **3) Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020**

*Rapporteur : M. le Maire*

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), il convient, à la suite du renouvellement du Conseil municipal, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs (CCID), chargée chaque année de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Outre le Maire qui en assure la présidence, cette commission comprend huit commissaires titulaires et huit suppléants désignés par le Directeur départemental des Finances publiques à partir d'une liste de contribuables dressée par le Conseil municipal en nombre double, soit trente-deux administrés.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de telle manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la Commission communale des Impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **PROPOSE** à la Direction départementale des finances publiques la liste suivante de 32 contribuables de la Commune

	Nom	Prénom	Adresse
1	RIOU	Gilbert	10, Hameau des Hauts de Guern
2	TRESSARD	Monique	4, Route du Petit Manoir
3	DESCHAMPS	Pierre	2, Rue de Menez Plen
4	YQUEL	Martine	24, Route de Kerstrad
5	LE ROCHAIS	Yves	43, Route de la Plage
6	MUYL	Bernard	7, Allée des Pommiers
7	MARZIN	François	9, Chemin de Pen Ar Ster
8	BIZOUARN	Daniel	8, Lot. des Iles + 10, Kerguinou 29140 SAINT-YVI
9	HELAOUET	Isabelle	14, Allée des Lauriers
10	GUERITOT	Monique	Route de Beg An Aer
11	LAVENANT	Philippe	487, Caric
12	FOUQUET	Gilles	48, rue du Cranic
13	ERMOY	Nathalie	4, Impasse des Bruyères
14	RANNOU	Gilbert	425, Nigolou
15	JACQ	Gérard	15, Route de Pontalec
16	LE MOAL	Michelle	2, Hameau des Hauts de Guern
17	TUDAL	Aimé	355, Coat Quintou
18	POSTORINO	Philippe	16, Route de la Plage
19	LE GALL	Alain	12, Rue de la Mer + 50 Bd du Soleil Marie Monte A2 06150 CANNES LA BOCCA
20	BARRA	Jean-Aubert	3, Impasse de Kerambarber
21	ZEGHDOUDI	Naji	9, Rue du Vieux Port
22	LE FLAOUTER	Jean-Charles	18, Rue du Cranic
23	GIRARDEAU	Jean-René	423, Hent Trémor
24	HAMON	Richard	6, Corniche de la Cale
25	THERENE	Bernard	1, Allée des Demoiselles
26	JEZEQUEL	Alain	7, Hent Kerrouant
27	SEHEDIC	Jean-Louis	281, La Montagne du Roi
28	THOMAS	Claude	75, Lanjulien
29	CARRER	Jean-Yves	15, Route de Kerstrad
30	TUDAL	Philippe	25, Rue de Menez Plen
31	LE GAL	Dominique	1, Hameau de Kertouez Huel
32	GLEONEC	Yvonne	425, Caric

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental des finances publiques.

**4) INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.*

Le Maire,  
M. Daniel GOYAT

